

## Cancer du col de l'utérus : le vaccin et le frottis sont utiles !



Source: PhotoAlto

### Quelle est l'efficacité du vaccin ?

Plusieurs types de virus de la famille des papillomavirus humains (HPV) jouent un rôle dans le cancer du col de l'utérus. Sur la centaine de virus HPV identifiés, une quinzaine peuvent contribuer au développement d'un cancer du col de l'utérus. Ces papillomavirus n'ont pas tous le même pouvoir cancérogène. Le plus néfaste est sans aucun doute le papillomavirus de type 16, présent dans 50 % des cas de ce type de cancer. Le papillomavirus de type 18 arrive en deuxième place, puisqu'il est impliqué dans 10 à 15% des cancers du col de l'utérus. Viennent ensuite, par ordre décroissant, les HPV 45, HPV 31 et HPV 33. Les virus de type 16 et 18 jouent donc un rôle crucial. Le vaccin, dirigé contre ces deux virus, permet d'éviter l'apparition d'un cancer du col de l'utérus dans environ 70% des cas.

Source: Fondation contre le Cancer

### Qui vacciner ?

La vaccination contre le HPV a été scientifiquement approuvée pour les jeunes filles et jeunes femmes âgées de 9 à 26 ans. Des recherches sont en cours afin de déterminer si le vaccin peut également être utile pour les femmes qui n'appartiennent pas à cette tranche d'âge. Il faut également souligner que le vaccin est préventif : il n'est donc d'aucune utilité pour traiter des lésions existantes du col dues aux HPV. Voilà pourquoi la vaccination doit idéalement être effectuée avant la première exposition potentielle aux HPV, avant l'âge des premières relations sexuelles. En pratique, la vaccination consiste en trois injections distinctes, étalées sur une période de 6 mois. Le vaccin peut également offrir une protection aux femmes qui ont déjà eu des relations sexuelles ou ont été en contact avec certains types de HPV, mais son efficacité peut alors être réduite.

Source: Fondation contre le Cancer

### IMPORTANT

Les informations contenues dans ce E-bulletin sont destinées à être diffusées parmi la population de votre commune.

Vous pouvez les utiliser pour vos publications.

Veillez, toutefois, respecter l'intégralité des paragraphes et mentionner la source:

Fondation contre le Cancer.

### Informations utiles pour la population de votre commune

Pour en savoir plus sur la Fondation contre le Cancer, cliquez sur [www.cancer.be](http://www.cancer.be)

Si vous avez besoin d'informations personnelles sur le cancer, les modes de traitement, ou concernant tout autre problème lié à la maladie: appelez gratuitement - et de façon anonyme - le **Cancerphone au 0800 15 801**, tous les jours ouvrables de 9 à 13 heures, et les lundis jusqu'à 19 heures.

Téléphonez gratuitement à la **Ligne Tabac-Stop au 0800 111 00** pour une réponse à toutes vos questions sur le tabac, la dépendance, l'aide au sevrage et le suivi après l'arrêt afin de progresser vers une vie sans tabac:

tous les jours ouvrables de 15 à 19 heures, ou envoyez un mail à:

[conseil@tabacstop.be](mailto:conseil@tabacstop.be)

### NOUVEAU

Programme d'aide au sevrage personnalisé sur Internet:

[www.tabacstop.be](http://www.tabacstop.be)

**Contact** avec la Fondation contre le Cancer:

02 736 99 99

[commu@cancer.be](mailto:commu@cancer.be)

## Combien coûte le vaccin ?

Trois injections sont nécessaires : vous devez donc vous rendre trois fois chez le médecin et payer le ticket modérateur à chaque reprise. Le vaccin même coûte environ 400 euros. Depuis le 1er décembre 2008, l'assurance maladie rembourse ce vaccin (commercialisé sous les dénominations Gardasil et Cervarix) pour les jeunes filles de 12 à 18 ans. Grâce à ce remboursement, le coût de la vaccination complète s'élève donc à 32,4 euros (soit 10,80 euros par injection) au lieu de 390,66 euros. Si la patiente bénéficie de l'intervention majorée (statut BIM ou OMNIO), elle ne paiera pas plus de 7,20 euros par injection.

Source: Fondation contre le Cancer

## Le frottis reste indispensable

Les vaccins actuels n'offrent toutefois pas une protection de 100 % contre le cancer du col de l'utérus (mais de 70% environ). Il existe en effet des formes moins fréquentes de HPV, qui ne sont pas encore couvertes par le vaccin. Le frottis demeure dès lors indispensable, même chez une femme vaccinée.

Le dépistage de la maladie doit être mis en œuvre dès que les femmes entament une vie sexuelle active et en tous cas dès l'âge de 25 ans. Après un premier examen normal, un frottis de contrôle doit être répété un an plus tard. Si ce frottis est de nouveau normal, les femmes peuvent espacer ces examens et réaliser un frottis tous les trois ans, jusqu'à l'âge de 65 ans au moins.

Si le frottis se révèle anormal, il faut bien entendu effectuer des contrôles plus rapprochés.

Source: Fondation contre le Cancer

Le prochain mail prévention aura pour thème « **A fond la forme grâce à un bilan énergétique équilibré** »

Dans votre commune, si vous avez un collègue actif sur le plan de la prévention et qui souhaite recevoir le «E-bulletin prévention» de la Fondation contre le Cancer, faites-le nous savoir. Envoyez-nous ses coordonnées par mail (le nom de votre collègue, sa fonction, la commune, et son adresse mail).